



# PLAN D' ACTIONS ESPÈCES EN MILIEU URBAIN



Administration  
de la nature et des forêts





# SOMMAIRE SOMMAIRE SOMMAIRE

01.

INTRODUCTION

02.

PRÉSENTATION DES ESPÈCES

03.

MESURES GÉNÉRALES  
ET ESPÈCES BÉNÉFICIAIRES



# INTRODUCTION

Dans le cadre du troisième Plan National pour la Protection de la Nature (PNPN3), le Gouvernement Luxembourgeois s'est fixé comme objectif de parvenir à une amélioration significative et mesurable de l'état de conservation des espèces et habitats visés par les Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » et/ou visés par des plans d'actions.

Ce livret de communication synthétise le Plan d'Action Espèce (PAE) afin de faciliter sa prise en main par les acteurs concernés dans la prise en compte de la biodiversité au sein des différents projets en milieux urbains.

Plusieurs pressions existantes ont déjà été identifiées notamment :



Ainsi l'objectif du plan d'actions de portée générale vise à l'amélioration des potentialités d'accueil de la biodiversité dans les milieux urbanisés, avec, à terme, une participation à l'amélioration de l'état de conservation de certaines espèces.

Au vu de la portée générale visée par ce plan d'actions et de la diversité des groupes taxonomiques considérés, une approche basée sur des espèces-cibles sélectionnées au sein de chaque groupe biologique a généralement été retenue.

Ce document ne reprend donc pas l'ensemble des espèces présentes en milieu urbain, mais il a plutôt visé une sélection d'espèces présentant des exigences écologiques variées afin d'en maximiser la portée générale. Les espèces ont généralement été sélectionnées sur base de leur statut de conservation défavorable (au sens de l'Article 17 de la Directive « Habitats ») et de leur niveau de menace au Luxembourg.

Dans le cadre du présent document, les milieux urbains sont définis comme l'ensemble des milieux bâtis et les espaces associés (notamment les jardins et espaces verts). Il a donc été considéré que les actions pourraient être appliquées dans les villes, villages et leur périphérie immédiate. Par souci de simplicité, le vocable « milieu urbain » sera utilisé dans la suite du document.

Les espèces vivantes présentes sont particulièrement sensibles à toute modification de leur environnement induisant des conséquences sur leur cycle biologique.

Ces espèces devaient également être susceptibles de bénéficier d'aménagements à proximité du milieu urbain. Enfin, certaines espèces ont été sélectionnées du fait de leur potentiel de communication vers le grand public.

À la suite des plusieurs rencontres, les experts présents à l'élaboration du PAE se sont accordés sur les différents groupes biologiques inclus dans le présent document. Parmi ces groupes, ils ont cependant souligné l'importance des mesures visant les oiseaux, les chauves-souris et les insectes. Ces groupes devant faire l'objet d'un effort particulier dans le cadre de la conservation de la biodiversité urbaine. Ainsi 25 espèces ont été sélectionnées sur la base de leur protection nationale ainsi que leur image auprès du public. Les participants à l'atelier ont également mis en évidence les principales pressions liées aux milieux urbains et les mesures qu'ils jugeaient les plus pertinentes à mettre en place dans ce contexte.

Pour rappel voici les différents statuts de protection possible en Europe (IUCN) et l'état de conservation au Luxembourg (selon l'Article 17 de la Loi du 18 Juillet 2018).

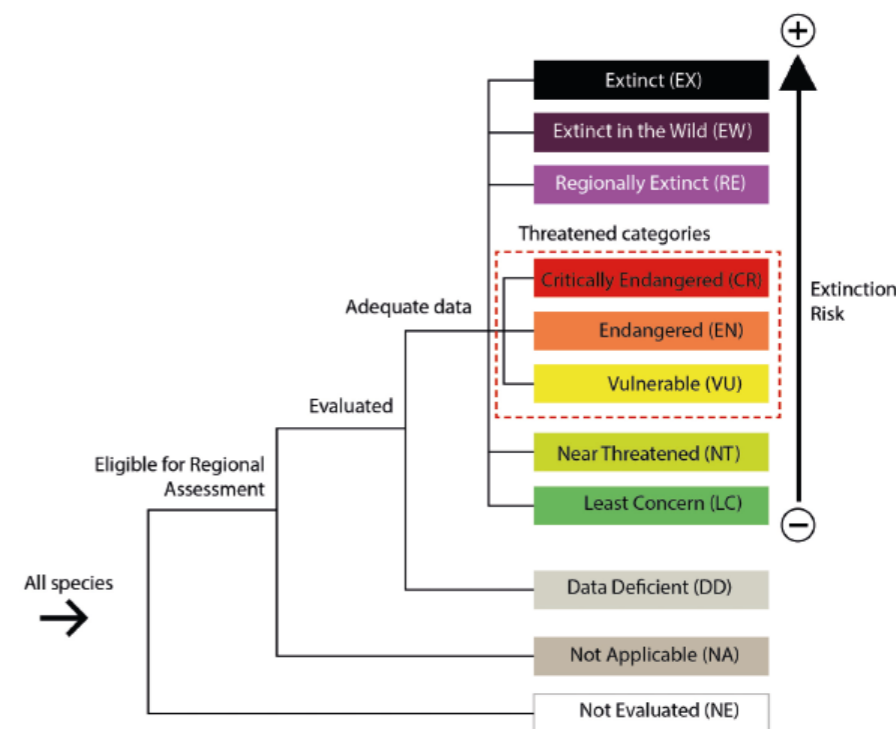


Figure 1. Présentation des catégories de l'IUCN à l'échelle européenne et régionale.

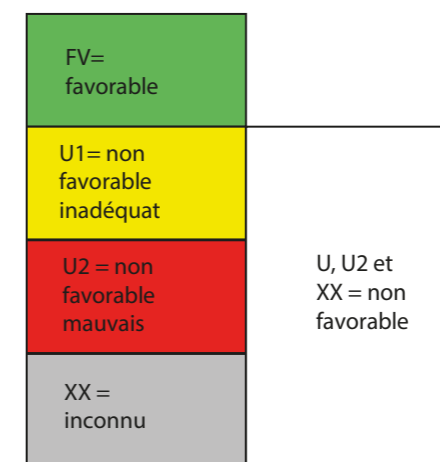


Figure 2. Présentation des catégories de statut de conservation (pour les espèces d'intérêt communautaire découlant de la Loi modifiée du 18 Juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles du Grand-Duché Luxembourgeois).





## OISEAUX

### Éffraie des clochers

Schleihereule  
(*Tyto alba*)

**Taille** : 33 à 39 cm de longueur et 90 à 98 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce nocturne non-migratrice

**Habitat** : Dans les combles d'églises, anciennes maisons, granges et hangars ou d'anciennes fortifications

**Zone de chasse** : Milieux ouverts

VU

U2

### Faucon crécerelle

Turmfalke  
(*Falco tinnunculus*)

**Taille** : 30 à 36 cm de longueur et 71 à 80 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce diurne non-migratrice

**Habitat** : Sur plateformes dans des milieux rocheux (falaises, etc.), dans des arbres (anciens nids de corvidés), sur des bâtiments (églises, pylônes) ou à l'entrée de ceux-ci (granges, anciens pigeonniers)

**Zone de chasse** : Milieux ouverts

LC

FV

### Faucon pèlerin

Wanderfalke  
(*Falco peregrinus*)

**Taille** : 34 à 58 cm de longueur et 74 à 120 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce diurne non-migratrice

**Habitat** : Sur falaise rocheuse proche des grandes vallées, sur les grands édifices (cathédrales, tours de refroidissement des usines par exemple)

**Zone de chasse** : Milieux ouverts

VU

U1



### Hirondelle de fenêtre

Mehlschwalbe  
(*Delichon urbicum*)

**Taille** : <15cm de longueur et 29 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce diurne migratrice

**Habitat** : Sur parois verticales des murs d'habitations et autres constructions, sous un balcon, avant-toit ou dans le coin d'une fenêtre

**Zone de chasse** : Milieux ouverts

NT

U2



### Hirondelle rustique

Rauchschwalbe  
(*Hirundo rustica*)

**Taille** : 17 à 19 cm de longueur et 32 à 35 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce diurne migratrice

**Habitat** : À l'intérieur des étables, des écuries et des anciennes fermes, parfois dans les structures plus récentes comme les garages

**Zone de chasse** : Milieux ouverts

NT

U2



### Martinet noir

Mauersegler  
(*Apus apus*)

**Taille** : 16 à 17cm de longueur et 42 à 48 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce diurne migratrice

**Habitat** : Quasi exclusivement dans les cavités situées en hauteur (plus de 5 m) des bâtiments

**Zone de chasse** : Milieux ouverts

NT

U2

## Moineau domestique

Hausperling  
(*Passer domesticus*)

**Taille** : 15 cm de longueur et 25 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce diurne non-migratrice

**Habitat** : Dans les anfractuosités de divers types de bâtiments comme les habitations, les bâtiments agricoles au sens large, les bâtiments industriels et commerciaux

**Zone chasse** : Habitats (semi-)ouverts proches de l'homme

NT

U1

## Rougequeue à front blanc

Gartenrotschwanz  
(*Phoenicurus phoenicurus*)

**Taille** : 13 cm de longueur

**Caractéristiques** : espèce diurne non-migratrice

**Habitat** : dans toutes sortes d'anfractuosités : trous dans les vieux arbres ou les murs, nichoirs, avant-toits des maisons ou abris de jardins

**Zone chasse** : affectionne la juxtaposition d'habitats boisés et d'habitats ouverts

NT

U1

## Grand Murin

Großes Mausohr  
(*Myotis myotis*)

**Taille** : 6 à 9 cm de longueur et 35 à 45 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce nocturne semi-sédentaire

**Habitat** : Gîte d'été : charpentes chaudes des grands bâtiments comme les châteaux, les églises, bâtiments communaux ou grandes maisons

**Gîte d'hiver** : Mines, grottes, tunnels, caves et autres structures artificielles

**Zone chasse** : Essentiellement les vieilles forêts feuillues (chênaies/hêtraies) ou mixtes

EN

U1

## Grand Rhinolophe

Große Hufeisennase  
(*Rhinolophus ferrumequinum*)

**Taille** : 5 à 7 cm de longueur et 33 à 40 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce nocturne non-migratrice

**Habitat** : Gîte d'été : abri contre les précipitations de grand volume avec des températures moyennes

**Gîte d'hiver** : Cavités de toutes dimensions avec une forte hygrométrie et des températures optimales entre 7 et 9°C

**Zone chasse** : Apprécie les mosaïques de milieux mixtes, lisières de massifs feuillus, végétation semi-ouverte, sous-bois dégagés, vergers, parcs, prairies fraîchement fauchées, jardins

CR

U1

## Murin à oreilles échancrées

Wimperfledermaus  
(*Myotis emarginatus*)

**Taille** : 4 à 5 cm de longueur et 22 à 24 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce nocturne non-migratrice

**Habitat** : Gîte d'été : structures plutôt arborées (sous les écorces, dans les cavités arboricoles, sous de grosses branches) et des combles tempérés plutôt volumineux avec de larges ouvertures pour accès

**Gîte d'hiver** : Grottes, mines, carrières ou caves de grande dimension

**Zone chasse** : Grande variété d'habitats (milieux forestiers feuillus ou mixtes, des parcs et jardins, des îlots de végétation et grands arbres isolés proches des gîtes, des vergers). Les bâtiments, les prairies et les pâtures des milieux bocagers et les bords de rivières entourés d'arbres

CR

U1



## Oreillard gris Graues Langohr (Plecotus austriacus)

**Taille** : 4 à 6 cm de longueur et 24 à 30 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce nocturne non-migratrice

**Habitat** : Gîte d'été : combles des églises, greniers et autres bâtiments volumineux, sous la faîte du toit

**Gîte d'hiver** : Dans les sous-sols et souterrains (naturels ou artificiels), des bunkers et des châteaux

**Zone chasse** : Prairies de divers types, y compris les jachères, les vergers et les prairies dans des contextes forestiers

EN

U2

## Pipistrelle commune Zwergfledermaus (Pipistrellus pipistrellus)

**Taille** : 4 à 5 cm de longueur et 18 à 24 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce nocturne non-migratrice

**Habitat** : Gîte d'été : petits espaces comme les crevasses des murs et façades, les sous-toitures et bords de fenêtres

**Gîte d'hiver** : Anfractuosités des bâtiments, parfois aussi dans les grottes

**Zone chasse** : Habitats (semi-)urbains : lisières arborées, buissons et haies, autour des grands arbres, zones humides

NT

FV

## Sérotine commune Breitflügel-Fledermaus (Eptesicus serotinus)

**Taille** : 6 à 9 cm de longueur et 31 à 38 cm d'envergure

**Caractéristiques** : Espèce nocturne non-migratrice

**Habitat** : Gîte d'été : combles, les greniers, les sous-toitures et les lucarnes de fenêtres

**Gîte d'hiver** : Crevasses des murs et des bâtiments, parfois dans des sites souterrains

**Zone chasse** : Habitats (semi-)urbains (les lisières forestières, les parcs et jardins, les vergers et le long des structures linéaires comme les haies, le long des voiries et autour des lampadaires)

VU

U1



## Papillons de jour Tagfalter

**Taille** : De 2 cm d'envergure pour l'Argus frêle (*Cupido minimus*) à 9 cm pour le Machaon (*Papilio machaon*)

**Caractéristiques** : Espèces diurnes

**Habitat** : Large gamme d'habitats avec des plantes indigènes



## Papillons de nuit (hétérocères) Nachtfalter

**Taille** : Groupe très varié morphologiquement, notamment en termes de coloration et de taille

**Caractéristiques** : Espèces principalement nocturnes

**Habitat** : Large gamme d'habitats avec des plantes indigènes

Groupe	Nombre d'espèces sur la Liste Rouge luxembourgeoise	Nombre d'espèces menacées	Proportion d'espèces menacées
Papillons de jour	112	49 (64)	44 % (57%)
Papillons de nuit	801	337 (370)	42 % (46%)
Orthoptères	49	6 (10)	12 % (20%)
Abeilles solitaires	Aucune liste rouge disponible pour ce groupe		

\* Le premier nombre donné correspond aux espèces dont le statut sur la liste est considéré comme « vulnérable », « en danger », « en danger critique d'extinction ». Le second nombre, indiqué entre parenthèses, correspond à ces mêmes espèces augmentées des espèces considérées comme « éteintes » d'après la liste rouge.

## Orthoptères Heuschrecken



**Taille :** Groupe très varié morphologiquement dont les criquets et les sauterelles sont les principaux représentants

**Caractéristiques :** Espèces principalement diurnes

**Habitat :** Large gamme d'habitats allant de la prairie à une haie arborée

## Abeilles solitaires Wildbienen



**Taille :** Groupe très varié morphologiquement dont la taille varie de 5 à plus de 20 mm

**Caractéristiques :** Espèces principalement diurnes

**Habitat :** La majorité des espèces construisent leur nid dans le sol là où la végétation est faible et l'exposition ensoleillée avec des plantes à proximité



## Lérot Gartenschläfer (*Eliomys quercinus*)

**Taille :** Son corps mesure environ 15 cm et 10 cm pour sa queue

**Caractéristiques :** Espèce nocturne non-migratrice

**Habitat :** Murs en pierre, tas de bois, remises et greniers à proximité de boisements denses et fourrés, lisières avec des ronciers, grands jardins arborés, vergers et les complexes de haies



PROTECTION INTÉGRALE



## Hérisson d'Europe Europäischer Igel (*Erinaceus europaeus*)

**Taille :** Longueur comprise entre 20 et 30 cm

**Caractéristiques :** Espèce nocturne non-migratrice

**Habitat :** Se retrouve aussi bien en zones rurales qu'en milieux (semi-)urbains. Hibernera dans une haie, un bosquet ou un roncier



PROTECTION INTÉGRALE





# REPTILES

## Orvet fragile Blindschleiche (*Anguis fragilis*)

**Taille :** Longueur de 30 à 50 cm à l'âge adulte

**Caractéristiques :** Espèce diurne non-migratrice

**Habitat :** Milieux ouverts ou semi-ouverts : lisières forestières, carrières abandonnées, bords de routes, friches, jardins et parcs. Il passe l'hiver dans des abris constitués de tas de pierres, de fentes dans les rochers ou les murs ou de galeries de micromammifères.



LC

## Lézard des murailles Mauereidechse (*Podarcis muralis*)

**Taille :** Comprise entre 18 et 20 cm

**Caractéristiques :** Espèce diurne non-migratrice

**Habitat :** Habitats rocheux bien ensoleillés (affleurements rocheux, anciennes carrières, voies ferrées, vieux murs et anciennes fortifications, cimetières et friches urbaines). Il passe l'hiver dans des abris constitués de tas de pierres, de fentes dans les rochers ou les murs ou de galeries de micromammifères.



LC

U1

## Lézard des souches Zauneidechse (*Lacerta agilis*)

**Taille :** Comprise entre 18 et 22 cm

**Caractéristiques :** Espèce diurne non-migratrice

**Habitat :** Des habitats chauds, souvent dits « de transition » (lisières forestières, landes sableuses, pelouses sèches, anciennes carrières, voies ferrées et certains vignobles). Il passe l'hiver dans des abris constitués de tas de pierres, de fentes dans les rochers ou les murs ou de galeries de micromammifères.



VU

U1

# AMPHIBIENS

## Alyte accoucheur Geburtshelferkröte (*Alytes obstetricans*)

**Taille :** Environ 5 cm

**Caractéristiques :** Espèce nocturne non-migratrice

**Habitat :** Milieux assez secs et chauds (les anfractuosités de bâtiments, les tas de pierres et éboulis rocheux, les murets de pierres sèches et les talus offrant des zones de sol nu) mais toujours avec un point d'eau à proximité (mares temporaires ou permanentes, les étangs artificiels, les lavoirs, fontaines et zones de suintements et de source).



NT

U2

## Triton alpestre Bergmolch (*Ichthyosaura alpestris*)

**Taille :** De 7 à 12 cm

**Caractéristiques :** Espèce nocturne non-migratrice

**Habitat :** Points d'eau stagnante : mares et étangs, fontaines, abreuvoirs et sources, bassins artificiels, ornières forestières et bras morts de rivières.

LC





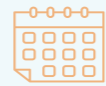
## MESURES GÉNÉRALES ET ESPÈCES BÉNÉFICIAIRES

### INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA CONCEPTION/RÉNOVATION DES BÂTIMENTS



#### Le principe :

Inciter les aménagements offrant des sites de reproduction lors de la construction ou la rénovation de bâtiments publics et privés



#### Période adaptée et lieu :

- Aucune restriction
- Bâtiments publics et privés



#### Les Modalités :

- Intégration de nichoirs
- Intégration de gîtes à chauves-souris
- Intégration d'une ouverture de 4,5 centimètres dans la toiture de bâtiments peu habités pour le passage du Lérot



Nichoirs pour hirondelles avec planche anti-fientes



#### Espèces touchées :

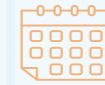


### MESURES SPÉCIFIQUES POUR LE MAINTIEN ET L'ACCEPTATION DES HIRONDELLES



#### Le principe :

Favoriser le maintien et l'extension des colonies existantes d'hirondelles



#### Période adaptée et lieu :

- Période de reproduction des hirondelles (avril-septembre)
- À proximité des colonies existantes



#### Les Modalités :

- Pose de bacs de boue
- Pose de planches anti-fientes sous les nids
- Pose de nichoirs artificiels
- Actions de sensibilisation des enfants par la visite des aménagements



#### Espèces touchées :



### POURSUITE DES ACTIONS D'OUVERTURE ET AMÉNAGEMENT DES COMBLES, GRANGES ET ÉTABLES



#### Le principe :

Principalement clochers et combles des églises, grands bâtiments historiques et granges



#### Période adaptée et lieu :

- En dehors de la période d'activité et de reproduction : entre le 1er octobre et le 30 mars
- Principalement clochers et combles des églises, grands bâtiments historiques et granges



#### Les Modalités :

- Réouverture de ces édifices, accès aux combles
- Intégration d'une ouverture de 20 centimètres de hauteur et largeur minimum dans la toiture de bâtiments peu habités



#### Espèces touchées :



Ouverture combles

# CRÉATION, GESTION ET DIVERSIFICATION ÉCOLOGIQUE DE VERGERS HAUTES-TIGES

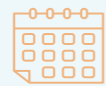


## Le principe :

Plantation de nouveaux vergers hautes-tiges et protection des anciens vergers



Vergers de hautes tiges



## Période adaptée et lieu :

- Périodes propices à la reprise des arbres fruitiers, principalement automne et printemps
- À proximité des villages ; interface entre milieux urbains et agricoles



## Les Modalités :

- Création de nouveaux vergers hautes-tiges composés de variétés anciennes typiques du territoire luxembourgeois
- Restauration, gestion et diversification écologique des vergers existants



## Espèces touchées :



# PLANTATION DE HAIES DIVERSIFIÉES / DÉVELOPPEMENT D'ÉLÉMENTS STRUCTURANTS (ÉLÉMENTS LINÉAIRES, ARBRES ET ARBUSTES)



## Le principe :

Créer des réseaux d'éléments linéaires (arborés) pour la structuration du paysage



## Les Modalités :

- Plantation de haies diversifiées : de préférence considérer la mise en place de haies multi strates
- Création d'alignements d'arbres
- Création/entretiens de formations arbustives



## Période adaptée et lieu :

- Essentiellement périodes les plus adaptées aux plantations : automne et printemps
- Tous les milieux semi-naturels semi-urbains, notamment parcs et cimetières, y compris les jardins privés



Exemple de haie diversifiée



## Espèces touchées :



# CONSERVATION DES ARBRES ANCIENS



## Le principe :

Conserver les arbres anciens et à cavités comme habitats de nourrissage, de reproduction et pour leur contribution à la connectivité écologique



## Période adaptée et lieu :

- Aucune restriction
- Grands parcs et cimetières, jardins privés, alignements d'arbres en bord de voiries



Arbre ancien

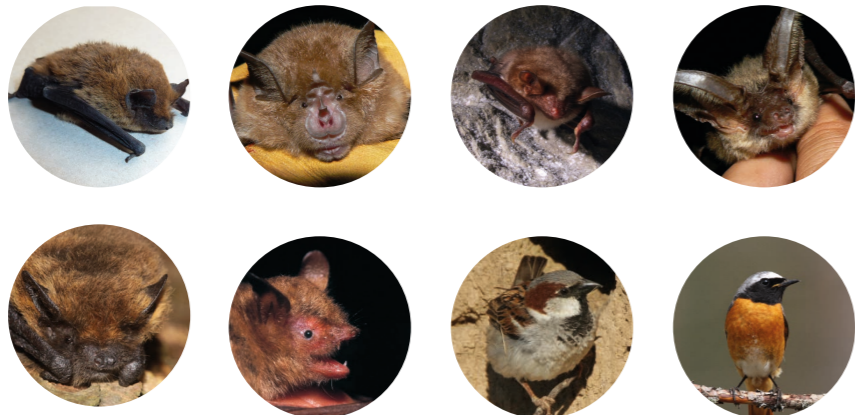


## Les Modalités :

- Protection et conservation des arbres anciens dans les paysages urbains



## Espèces touchées :



# VÉGÉTALISATION DES FAÇADES



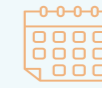
## Le principe :

Création de façades vertes comme habitats de nourrissage



## Les Modalités :

- Plantation d'espèces grimpantes qui peuvent être utilisées pour couvrir les façades, murs et murets



## Période adaptée et lieu :

- Essentiellement périodes les plus adaptées aux plantations : automne et printemps
- Bâtiments publics et privés



## Espèces touchées :



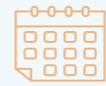
Façade végétalisée

# CONTRÔLE DE LA SUCCESSION ÉCOLOGIQUE EN FAVEUR DU LÉZARD DES SOUCHES



## Le principe :

Maintenir des habitats dits « de transition » sur les sites occupés par l'espèce



## Période adaptée et lieu :

- En dehors de la période d'activité du lézard : novembre à février
- Sites occupés par le Lézard des souches à proximité des zones (semi-)urbaines

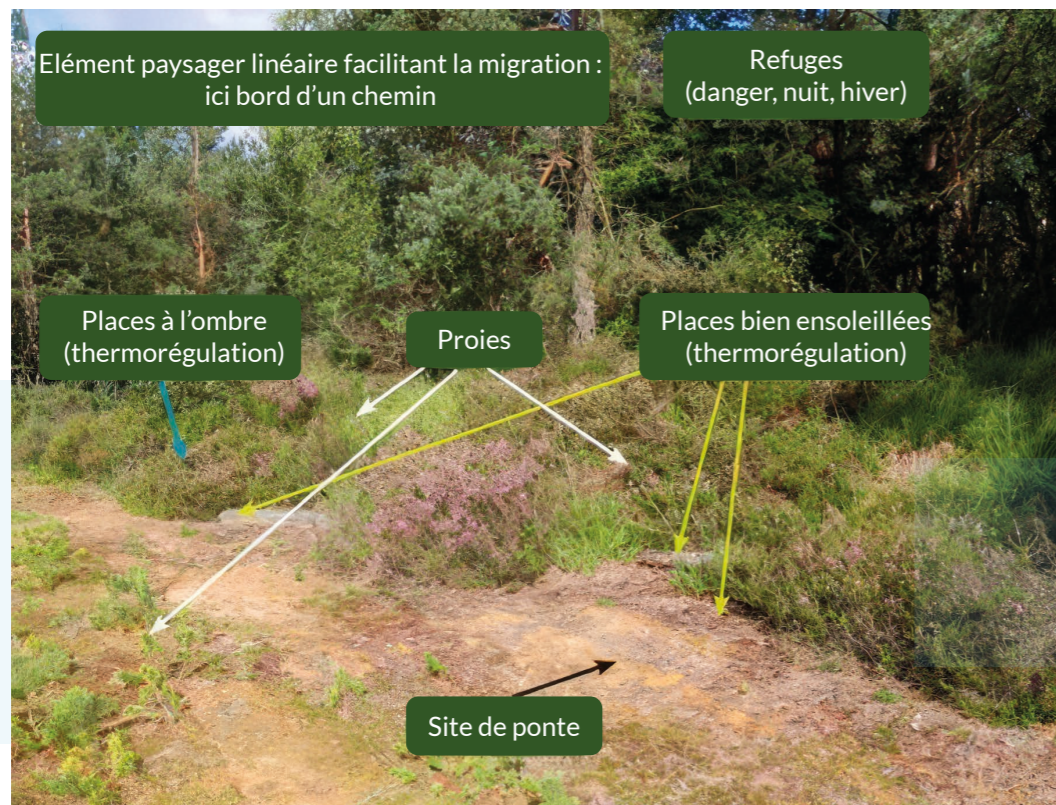


## Les Modalités :

- Maintien d'un habitat (semi-)ouvert
- La gestion des sites connus pour abriter le lézard par un contrôle régulier de la recolonisation ligneuse



## Espèces touchées :



Succession écologique lézard des souche

# ATTÉNUATION DE LA POLLUTION LUMINEUSE



## Le principe :

Réduire l'éclairage public (et privé)



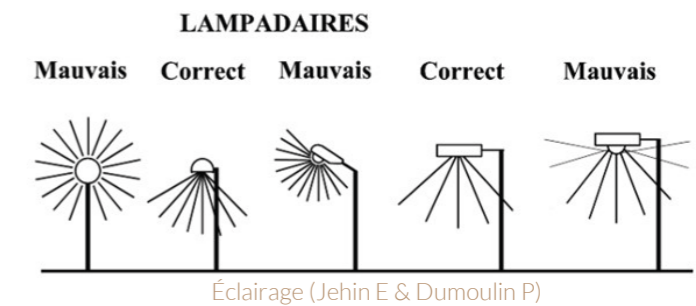
## Période adaptée et lieu :

- Sans restriction
- Généralisé



## Les Modalités :

- Définir les éléments (ou les parties de ces éléments) nécessitant un éclairage
- Adapter les horaires d'éclairage, en fonction de l'activité humaine ou de la faune
- Optimiser la direction de l'éclairage
- Adapter la qualité de la lumière



## Espèces touchées :

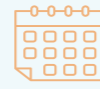


# GESTION DIFFÉRENCIÉE ET AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX SEMI-NATURELS URBAINS



## Le principe :

Diversifier et assurer une gestion plus écologique des espaces verts urbains



## Période adaptée et lieu :

- Du printemps à l'automne
- Tous les milieux semi-naturels semi-urbains, notamment parcs et cimetières, y compris les jardins privés



Gestion différenciée



## Les Modalités :

- Diminution de la fréquence de tonte et/ou de fauche
- Diminution de l'usage de pesticides
- Maintien de la diversité des structures
- Conservation des vieux arbres
- Sensibilisation à un usage raisonné des robots-tondeuses



## Espèces touchées :



# AUGMENTATION DES RESSOURCES FLORALES INDIGÈNES EN MILIEU URBAIN



## Le principe :

Augmenter les surfaces occupées par les espèces végétales indigènes et augmenter leur diversité



## Les Modalités :

- Elaboration et diffusion d'une liste des espèces végétales indigènes à favoriser lors des semis et des plantations de plantes à fleurs ou d'arbres
- Aménagement concret d'espaces dédiés aux plantes indigènes

# LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)



## Le principe :

Renforcer le contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes



## Les Modalités :

- Prévenir l'arrivée d'EEE.
- Établir une liste d'espèces indigènes alternatives à proposer lors des projets/chantiers de plantation
- Améliorer la collecte des données afin de disposer de données fiables sur la répartition des espèces
- Sensibiliser et former les acteurs de terrain à la reconnaissance des plantes EEE
- Instaurer un suivi des milieux les plus propices au développement et à la propagation des plantes EEE
- Mener des actions de contrôle et d'éradication sur les sites connus



## Période adaptée et lieu :

- Variable en fonction du type d'aménagement, généralement automne ou printemps
- Tous les espaces semi-naturels en milieu urbain : parcs et cimetières, bords de chemins



## Espèces touchées :



## Période adaptée et lieu :

- Vigilance toute au long de l'année
- Généralisée dans les milieux urbains



## Espèces touchées :



## CRÉATION/RESTAURATION DE MARES NATURELLES

### Le principe :

Créer des mares naturelles servant de zones de nourrissage, de transit et/ou d'habitats potentiels

### Période adaptée et lieu :

- Automne et hiver, hors des périodes de reproduction
- Grands parcs et cimetières

### Les Modalités :

- Création de petites mares (3 à 8 m de diamètre, 50 cm à 1 m de profondeur, pente douce)
- Veiller à l'étanchéité de la mare en ayant recours à une couche d'argile ou à une bâche
- Plantation d'espèces végétales indigènes



Mare naturelle

### Espèces touchées :



## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES BASSINS DE RÉTENTION

### Le principe :

Adapter les bassins de rétention et d'orage pour participer au développement des populations

### Les Modalités :

- Végétalisation des bassins (intérieur et pourtour)
- Adapter les berges en pente douce

### Période adaptée et lieu :

- Toute l'année, mais préférentiellement durant la période de repos hivernal
- Bassins de rétention, d'orage et ouvrages similaires

### Espèces touchées :



## DIVERSIFICATION DES ABORDS DE PLANS D'EAU

### Le principe :

Créer ou restaurer les structures (haies, pierriers, murs de pierre sèche) utilisées comme habitats terrestres

### Les Modalités :

- Planter des haies
- Installer des tas de pierres (pierriers)
- Installer des tas de bois
- Construire ou rénover les murs en pierre sèche à proximité des points d'eau
- Aménager des talus pierreux ou de sol nu

### Période adaptée et lieu :

- Variable en fonction des réalisations, mais principalement automne et hiver, lors de la période de repos des amphibiens
- A proximité immédiate des points d'eau connus pour abriter les espèces

### Espèces touchées :



## ADAPTER LES STRUCTURES QUI PEUVENT PIÉGER LES AMPHIBIENS ET INDUIRE UNE MORTALITÉ IMPORTANTE



### Le principe :

Adapter les structures qui peuvent piéger les amphibiens et induire une mortalité importante

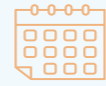


### Les Modalités :

- Mise en place d'une bordure de 20 centimètres autour des aménagements (ou les surélever de la même hauteur)
- Boucher les infrastructures enterrées comme les fenêtres de cave ou les puits de lumière (avec un grillage (maille de 3-4 mm ou une plaque de verre)
- Création d'une rampe de sortie sur les escaliers et piscines



### Espèces touchées :



### Période adaptée et lieu :

- Toute l'année ; vérifier que des amphibiens ne sont pas piégés dans les structures avant de les sécuriser (et le cas échéant, déplacer les individus)
- À proximité des bâtiments, des infrastructures routières où des structures peuvent piéger les amphibiens

## RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PESTICIDES



### Le principe :

Sensibilisation quant à l'utilisation des pesticides en milieu (semi-)urbain



Panneau de sensibilisation



### Période adaptée et lieu :

- Pas de restriction
- Généralisation



### Les Modalités :

- Réduction et/ou arrêt de l'utilisation des pesticides en milieu urbain
- Adaptation des pratiques de gestion des espaces verts



### Espèces touchées :



## GESTION ÉCOLOGIQUE DES VOIES FERRÉES ET LEURS ABORDS



### Le principe :

Adopter des mesures de gestion différenciées dans les friches ferroviaires et abords des voies ferrées



### Les Modalités :

- Contrôle de la recolonisation ligneuse dans les friches
- Maintien de zones dégagées et de sol meuble à proximité des voies, l'installation d'abris pour l'hivernage
- Renonciation à l'utilisation de pesticides et adaptation des calendriers de travaux pour éviter les dérangements



### Période adaptée et lieu :

- Principalement en dehors de la période d'activité des reptiles : automne et hiver
- Proximité immédiate des voies ferrées en zones (semi-)urbaines



### Espèces touchées :





## PRÉSERVATION ET CRÉATION DE MURS EN PIERRE SÈCHE



### Le principe :

Préserver, restaurer et créer des murs en pierre sèche à l'aspect naturel

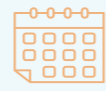


Muret en pierre sèche



### Les Modalités :

- Préservation, construction de murs en pierre sèche
- Établir des contacts avec les administrations communales pour déterminer les terrains appropriés à la mise en place de nouveaux murs, puis la construction proprement dite des murs
- Diffusion d'une brochure d'informations à destination des propriétaires privés pour la sensibilisation à l'intérêt écologique des murs en pierre sèche



### Période adaptée et lieu :

- Pas de restriction
- Villes et villages

## GESTION ÉCOLOGIQUE DES BORDS DE ROUTES



### Le principe :

Instaurer des principes de gestion écologiques sur les bords de route



Gestion écologique de bords de route



### Les Modalités :

- La diminution de la fréquence des fauches
- L'adaptation de la période de fauche
- L'adaptation de la hauteur de fauche



### Espèces touchées :



### Espèces touchées :



### Le principe :

Actions de sauvetage des amphibiens et pose de structures de franchissement des axes routiers



### Période adaptée et lieu :

- Période de migration printanière
- Zones à risque pour le passage des amphibiens



### Espèces touchées :



Exemple de tunnel pour amphibiens

# ACTIONS DE SENSIBILISATION



## Le principe :

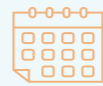
Sensibilisation du grand public et des différents acteurs à la protection de la faune urbaine



Panneau de sensibilisation

## Les Modalités :

- Sensibiliser différents acteurs pouvant jouer un rôle actuel ou futur dans la conservation de la nature dans les milieux (semi-)urbains
- Utilisation de guides, formations spécifiques, activités scolaires
- Communication sur le concept de services écosystémiques



## Période adaptée et lieu :

- Aucune restriction
- Généralisé

## Espèces touchées :



## Éditeurs :

Administration de la nature et des forêts, Service de la nature  
81 avenue de la Gare  
L-9233 Diekirch  
www.emwelt.lu

## Concept, contenu, mise en page :

Biotope Environnement Luxembourg : Nicolas COURIVAUD  
Biotope Communication Édition

## Relecture :

Tiago de Sousa, Bruno Eusebi

## Crédit photos

Nicolas COURIVAUD, Biotope Environnement Luxembourg-Martin HEYERES, Biotope Environnement Luxembourg-Natur&émwelt, 2018-Jehin E. et Dumoulin P., Jacob and Remacle 2016-Natur&émwelt-Peter Trimming-Andreas Trepte-Ken Billington-Matthieu Geng-Cephas-Olivier Larrey-Xavier Rufroy-Thomas Luzzato-Vincent Rufroy-Maxime Briola-Mathias Prat-Sébastien Albinet

1<sup>ère</sup> édition en français, Luxembourg, 2024

© Tous droits, en particulier les droits de reproduction, de diffusion et de traduction, réservés.



Administration  
de la nature et des forêts